



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 2 octobre 2007, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2007 DE CHF 5'000.- POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UN SOUTIEN AUX VICTIMES DES INONDATIONS EN ASIE

Considérant,

- Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur plusieurs pays d'Asie durant les mois de juillet et d'août 2007, lesquelles sont à l'origine d'inondations d'une ampleur sans précédent depuis plusieurs décennies,
- l'appel urgent aux dons pour venir en aide à quelque vingt millions de sans abris en Asie,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. d'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes des inondations en Asie,
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.
3. de demander à l'Exécutif de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Croix-Rouge suisse.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Bardonnex, le 9 octobre 2007

Marc BOHREN
Président